

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 16 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 16 novembre 2017 à la salle communautaire de la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Marie-Ève Allain, Mireille Langlois et Sylvie Blais
Messieurs Hartley Lepage, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Était également présente à cette séance, madame Chantal Vignet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-415
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tout en ajoutant le point suivant aux affaires nouvelles:

a) Signalisation et glissières de sécurité - district 1

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-416
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES ASSEMBLÉES PRÉCÉDENTES

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Henri Grenier et résolu que les procès-verbaux des séances du 02 et du 05 octobre 2017 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-417
ADOPTION DES COMPTES À PAYER,
DES LISTES DE DÉPÔT-SALAIRES ET
DES CHÈQUES AU 31 OCTOBRE 2017

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal adopte par la présente la liste des dépôts-salaires portant les numéros #903728 à #903830 et des chèques portant les numéros #96733 à #96759 et #909124 à #909231 et que les comptes à payer au montant de 64 880,28 \$ soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

Directrice générale/ secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-418

DONS

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise les dons suivants:

- Génér'Action GIM - Jeux des 50 ans et plus: 50 \$
- Collectif Aliment-Terre: 25 \$
- Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel - Paniers de Noël: 50 \$
- Comité des loisirs Villa Pabos: 25 \$
- Club Optimiste de Gascons - Radiothon des clubs sociaux: 50 \$
- Résidence Ste-Germaine de Gascons: 200 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur le maire, Henri Grenier ainsi que les conseillères, mesdames Marie-Ève Allain, Mireille Langlois, Sylvie Blais et les conseillers, messieurs Hartley Lepage, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais ont déposé leur déclaration écrite datée du 10 novembre 2017 mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'ils peuvent avoir dans les immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la MRC du Rocher-Percé et dans les personnes morales, des sociétés, des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont les membres font partie.

DÉPÔT DE L'ASSERMENTATION DES PERSONNES ÉLUES

Conformément à l'article 313 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur le maire, Henri Grenier ainsi que les conseillères mesdames Marie-Ève Allain, Mireille Langlois, Sylvie Blais et les conseillers, messieurs Hartley Lepage, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais ont déclaré sous serment qu'ils ou qu'elles exerceront leur fonction dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Port-Daniel–Gascons et qu'ils ou qu'elles s'engagent à respecter les règles de ce code applicables après la fin de leur mandat.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-419 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE selon l'article 116 du code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant ;

ATTENDU QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que monsieur Denis Langlois soit nommée maire suppléant de la municipalité de Port-Daniel–Gascons pour agir en l'absence du maire et ce, pour une période d'un an.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-420
APPELS D'OFFRES
ENTRETIEN GÉNÉRAL ET CONCIERGERIE
CENTRE MULTIFONCTIONNEL, MAISON LEGRAND
ET COMPLEXE MUNICIPAL

ATTENDU QUE les contrats d'entretien général et de conciergerie du Centre multifonctionnel et de la Maison LeGrand prennent fin le 31 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder par voie d'invitation écrite pour les appels d'offres ;

ATTENDU QUE le conseil municipal inclus le Complexe municipal à l'intérieur de l'appel d'offre de la Maison LeGrand ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Blais,
appuyé par monsieur Denis Langlois
et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale à faire parvenir un communiqué aux personnes domiciliées sur le territoire de la municipalité ou entreprise y ayant son siège social pour soumettre leurs coordonnées et sur quelle soumission désirant recevoir une invitation écrite ;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale à faire parvenir un appel d'offre pour une durée de trois (3) aux personnes ou entreprises intéressées à soumissionner sur l'Entretien et la conciergerie du Centre multifonctionnel, de la Maison LeGrand et du Complexe municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS
DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

La directrice générale dépose le rapport des activités 2017 du Bureau d'accueil touristique.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-421
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2016-02-084
FORMATION DU COMITÉ DE NÉGOCIATION
DE LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 2016-02-084 concernant la formation du comité de négociation de la convention collective des employés(es) de la municipalité de Port-Daniel–Gascons ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons modifie la résolution numéro 2016-02-084 et désigne les membres suivants pour faire partie du comité de négociation de la nouvelle convention collective, soient:

Me William Assels de la firme St-Onge & Assels, avocats
Madame Chantal Vignet, directrice générale/secrétaire-trésorière
Madame Mireille Langlois, conseillère

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-422
RECONDUCTION DE MANDAT
DE MADAME CLAIRE ROUSSY
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons reconduit le mandat de madame Claire Roussy à titre de représentante de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Port-Daniel–Gascons et ce, pour une période de trois(3) ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-423
BOUES DE FOSSES SEPTIQUES
ET EAUX DU LABORATOIRE - CIMENT MCINNIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons a une entente de disposition pour la quantité des eaux et des boues des fosses scellées de l'entreprise Ciment McInnis aux bassins aérés de traitement des eaux de la Municipalité pour un volume de 780m³ annuellement pour le vidangage des deux fosses septiques et d'un volume de 360m³ annuellement pour les eaux de laboratoire ;

CONSIDÉRANT QUE Ciment McInnis a largement dépassé le volume prévu pour les boues de fosses septiques à l'effet que le nombre d'employés sur le site est plus élevé que ceux prévus lors de la demande pour les opérations normales ;

CONSIDÉRANT QUE Ciment McInnis dépose une demande afin de modifier l'entente de disposition des boues de fosses septiques pour le double du volume prévu, soit de 1 560m³/année afin de finaliser et obtenir le CA du MDDELCC pour l'installation de leurs fosses scellées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte de modifier l'entente de disposition pour un volume de 1 560m³/année pour les boues de fosses septiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-424
CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

Dans le cadre du concours photographique Mer/Nature Port-Daniel–Gascons, les participants ont été invités à soumettre leurs photos. Pour sélectionner les lauréats, les photos ont été soumises au vote du public et au vote du jury.

- Les critères qui ont été considérés sont: L'originalité, la pertinence au thème et la qualité technique de la photo.
- Les prix du concours sont: Vote public: 150 \$ Vote du jury: 350 \$

En conséquence, il a été proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde les prix lauréats suivants:

- Vote du public: Monsieur Yves Briand # 20
- Vote du jury: Madame Brandice Duguay # 15

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-425
QUOTE-PART DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement du 4^{ième} versement de la quote-part de la MRC du Rocher-Percé au montant de 91 127 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-426
AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET PAIEMENT DE FACTURES
LES CONSTRUCTIONS JEAN-PAUL PARISÉ INC.

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la dépense et le paiement des factures de les Constructions Jean-Paul Parisé inc. au montant de 19 729,27 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-427
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
TETRA TECH INC.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture de la firme Tetra Tech inc. au montant de 254,86 \$, taxes en sus pour les honoraires professionnels dans le dossier Aqueduc et égout, secteur Gascons.

Cette dépense fait partie de la Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-428
AUTORISATION DE DÉPENSE ET PAIEMENT DE FACTURES
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la dépense et le paiement de la facture de Eurovia Québec Construction inc. au montant de 4 759 \$, taxes en sus pour des travaux de pavage de tranchées d'aqueduc sur la route de Clemville et le paiement de la facture au montant de 482 542 \$, taxes en sus pour des travaux de mise en forme et de pavage dans diverses rues municipales et ce, dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local, Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-429
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
ARPO GROUPE-CONSEIL

Dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local, Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), il est proposé par madame Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture de Arpo Groupe-conseil au montant de 5 763,75 \$, taxes en sus pour les honoraires professionnels concernant les relevés topographiques, traitement des données et plan d'état des lieux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-430
INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons modifie la résolution numéro 2017-08-323 en remplaçant le maire suppléant madame Juliette Duguay par monsieur Denis Langlois ;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate le maire, monsieur Henri Grenier et le conseiller, monsieur Denis Langlois à rencontrer madame Marie-Claude Kearney, directrice générale de la Caisse Populaire du Centre-sud gaspésien Chandler concernant les utilisateurs de la Banque Laurentienne du secteur Port-Daniel ;

QUE les directives relatives aux utilisateurs de la Banque Laurentienne soient transmises dans le prochain bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-431
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) à l'intérieur du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes des installations sportives et récréatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-432
FORMATION DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise mesdames Marie-Ève Allain, Sylvie Blais, Mireille Langlois et messieurs Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais à participer à la formation obligatoire sur l'éthique municipale qui aura lieu le 2 décembre prochain à Bonaventure. Le coût d'inscription et les frais de déplacement reliés à cette formation sont défrayés selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-433
ATELIER PORTANT SUR LE PROJET DE DÉTERMINATION
DE LA LIGNE DES HAUTES EAUX

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l'inspecteur municipal à participer à l'atelier 2 du projet de détermination de la ligne des hautes eaux pour le domaine maritime qui aura lieu le 21 novembre prochain à Québec. Les frais de déplacement reliés à cet atelier sont défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION
FOURNIER MAINTENANCE INDUSTRIELLE INC.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-434
RESPONSABLE DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons nomme mesdames Sylvie Blais et Marie-Ève Allain responsables de la politique familiale municipale de Port-Daniel–Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-435
CONCOURS «DÉCOR EN FAMILLE»

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate madame Sylvie Blais pour l'organisation d'une activité de Noël «Décor en famille». Deux prix seront accordés pour les meilleures décorations. Le 1^{er} prix est au montant de 100 \$ et le 2^{ième} prix est au montant de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-436
FESTIVITÉS DE NOËL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un montant de ±600 \$ pour les festivités de Noël des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-437
FONDS DE DÉMARRAGE - COMPTE BANCAIRE
LES HABITATIONS PORT-DANIEL–GASCONS

Afin d'implanter une nouvelle infrastructure d'habitation destinée aux personnes âgées de Port-Daniel–Gascons, un comité s'est formé pour créer un organisme à but non lucratif «Les Habitations Port-Daniel–Gascons». Pour ce faire, une demande est présentée pour financer l'ouverture d'un compte bancaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un montant de 150 \$ à «Les Habitations Port-Daniel–Gascons» pour l'ouverture d'un compte bancaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DOSSIER DE MONSIEUR YVES BEAUDIN

Monsieur le conseiller, Denis Langlois rencontrera monsieur Yves Beaudin concernant le projet de la construction d'une nouvelle rue résidentielle.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-438
REPRÉSENTANT MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE PORT-DANIEL–GASCONS (OMH)

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons nomme madame Mireille Langlois, conseillère en remplacement de monsieur Richard Béliveau, à titre de représentante municipale au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Port-Daniel–Gascons (OMH) pour une période de trois(3) ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-439
REHAUSSEMENT DE LA ROUTE LEGRAND

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate le directeur des travaux publics à faire les démarches nécessaires pour corriger le chemin situé à l'Est du pont LeGrand. Si requis, les services d'un ingénieur seront demandés avant de transmettre les appels d'offres. Une copie de ces travaux seront acheminés à monsieur Sylvain Roy, député de Bonaventure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-440
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-10-412
PATINOIRE EXTÉRIEURE

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons abroge la résolution numéro 2017-10-412 concernant l'installation d'une patinoire au terrain de jeux, secteur Port-Daniel.

En contrepartie, du patinage libre sera offert gratuitement aux jeunes âgés de 0-17 ans. Les frais de transport des étudiants pour se rendre à l'aréna seront assumés par la municipalité à raison de deux fois/année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-441
SIGNALISATION ET GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ - DISTRICT 1

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate le directeur des travaux publics à demander des estimés pour une signalisation adéquate dans le district 1 et des glissières de sécurité dans la route Marcil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-11-442
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Hartley Lepage propose la clôture et la levée de la séance à 20h11.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Henri Grenier
Maire

Chantal Vignet
Dir. générale/sec. trésorière